



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N° 3

Réunion du jeudi 31 octobre 2019

Présents : B. DELORME – Y. LE BIVIC – C. POTARD

Excusé : D. GALLETTI

NB : Communiqué

La CRA informe l'ensemble des arbitres que, par décision du Comité de Direction de la Ligue en date du 27 juin 2019, il a été décidé la suppression des PROLONGATIONS sur l'ensemble des coupes administrées par la Ligue (Seniors, CDM, Football Entreprise et Critérium, Football Entreprise du samedi matin). Le départage des équipes s'effectuera désormais par l'épreuve des coups de pied au but à l'issue du temps réglementaire. Cette décision ne s'applique pas aux compétitions nationales pour lesquelles la section invite les arbitres désignés à consulter les règlements spécifiques à ces compétitions sur les espaces dédiés.

Afin de pallier les divers dysfonctionnements constatés depuis le début de la saison, la CRA rappelle aux arbitres désignés sur les rencontres en trio qu'il est indispensable que l'arbitre central prenne attache avec ses collègues le jour précédant la rencontre.

I. COURRIERS

1. LIGUE

Courriers du 02/10/2019, 09/10/19 et 16/10/19 : extraits de décisions de la Commission Régionale de Discipline. **Pris note.**

2. CLUBS

Courriel du 23/09/2019 du FC MANTOIS 78. **Pris note.**

Courriel du 07/10/2019 du CS BRETIGNY Football.

La Section prend note de l'absence de l'arbitre sur la rencontre U18 R3 du 06/10 et transmet ce courrier au District de l'Essonne, responsable de ses désignations.

3. ARBITRES

Courriel du 23/10/2019 de M. RAGRAGUI Karim, arbitre AR2.

Courriel du 29/10/2019 de M. NICOLAS Michel, arbitre LFD.

La Section leurs transmet les sincères condoléances de la C.R.A. et les assure de son profond soutien en ces pénibles circonstances.

Courriel du 19/09/2019 de M. BEN MANSOUR Khairedine.

La Section, au nom de la CRA lui transmet ses sincères félicitations pour la naissance de son enfant.

Courriel du 18/09/2019 de M. BOUKSARA Marouane, arbitre ER.

Courriel du 26/09/2019 de M. TOPYUREK Ali, arbitre R3.

Courriel du 27/09/2019 de M. CHOUAREF Amin, JAR 2.

Courriel du 30/09/2019 de M. LAMOT Christopher, arbitreR3.

Courriel du 30/09/2019 de M. THOMAS Cyrille, arbitre R3.

Courriel du 23/10/2019 de M. RAGRAGUI Karim, arbitre R2.

Courriel du 28/10/2019 de M. TOLEDANO Michaël, arbitre R1.

Pris note.

Courriel du 18/10/2019 de M. DIAKHABY Sadia, arbitre R3.

La Section l'informe qu'il reste désignable pour la journée entière et qu'il lui est toujours possible d'enregistrer une indisponibilité temporaire (8h/13h) pour la totalité de la saison.

Courriel du 10/10/2019 de M. APEZTEGUIA ALVARO David, arbitre R3.

La Section prend note de son indisponibilité du 01/01/2020 au 04/05/2020 et l'informe qu'il sera observé courant décembre.

Courriel du 29/09/2019 de M. BETHUNE Sébastien.

La Section transmet ce courriel à la section Futsal.

Courriel du 20/10/2019 de M. MERTZ Axel, arbitre R2.

La Section prend note de sa demande de devenir assistant spécifique et l'invite à renouveler celle-ci à l'issue de cette saison.

4. AUTRE

Courriel du 07/10/2019 de M.ZITOUNI Aymen.

La Section transmet cette demande au District du 94.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. BLESSURES

Courriel du 25/09/2019 de M.CHAPELAIN Joris, arbitre R2.

Courriel du 26/09/2019 de Mme SUIRE Emma, arbitre CF.

Courriel du 26/09/2019 de M. LAOINE Brahim, arbitre R3 ST.

Courriel du 26/09/2019 de M. AKTURK Gurkan, arbitre R2 Futsal.

Courriel du 27/09/2019 de M. TLILI Hakim, arbitre R3.

Courriel du 02/10/2019 de M. VALLEZ Alexandre, arbitre JAR ST.
Courriel du 08/10/2019 de M. NOUAR Amine, arbitre AR1.
Courriel du 10/10/2019 de M. TASPINAR Muhammed Hosein, arbitre R3 ST.
Courriel du 11/10/2019 de M. DRAGON REVELANT Kévin, arbitre AR2 ST.
Courriel du 12/10/2019 de M. GABRIELLI Yoan, arbitre R3.
Courriel du 14/10/2019 de M. JACOB Franck, arbitre R3.
Courriel du 14/10/2019 de M. HAMMOUDI Mohamed El Amine, arbitre JA R2.
Courriel du 14/10/2019 de M. VILELA DOS SANTOS, arbitre R2 Futsal.
Courriel du 16/10/2019 de Mme GARNIER ACHICHE Lilia, arbitre AR2.
Courriel du 24/10/2019 de M. EL MRABET Yazid, arbitre ER.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un bon rétablissement à ces arbitres et transmet aux Sections désignations et observations.

2. MUTATIONS

Dossier de M. NDJEKOUA SANDJO Jean Thibaut, arbitre demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de l'Italie.

La Section est dans l'attente de son adresse en Ile de France.

Dossier de M. MEKSEM Koceila, arbitre demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance d'ALGERIE.

La Section lui demande son dossier médical et une attestation de séjour sur le sol Français.

Dossier de M. GADDI Louis arbitre en provenance de la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES.
Son dossier a été réclamé à sa ligue de provenance les 14 et 28 octobre.

3. ANNEE SABBATIQUE

Courriel du 03/10/2019 de M. CARRE Alexis, arbitre JAR 2, (club d'appartenance 502858 HOUILLES A.C) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2019-2020.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons personnelles,

La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2019/2020.

M. CARRE ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2020 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2020/2021.

Transmet une copie de la présente information au club de HOUILLES A.C.

4. DEMISSION

Courriel du 27/08/2019 de M. BAUD Antoine, arbitre JAR2, informant de son souhait de mettre fin à sa carrière d'arbitrage.

La section prend note de sa démission et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Francilien.

III. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

Prochaine réunion le jeudi 21 novembre 2019 à 13h30.

Cette information fait office de convocation.